



TRAVAILLEUR SAISONNIER ÉTRANGER DANS LE MILIEU AGRICOLE

Vous venez travailler en France en tant que saisonnier, vous ne relevez plus du régime de protection sociale de votre pays d'origine.

La MSA Alsace est là pour vous !

Vous relevez obligatoirement du régime Français de Sécurité Sociale. Depuis le 1er janvier 2016, la **Protection Universelle Maladie (PUMa)** garantit à toute personne qui exerce une activité professionnelle un droit à la prise en charge de ses frais de santé.

Pour permettre l'ouverture de vos droits santé, nous vous invitons à transmettre par voie postale à la MSA Alsace - 9 rue de Guebwiller - 68000 COLMAR :

1

Votre **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** pour le remboursement de vos soins



2

Votre **adresse postale en France** par écrit (si vous en avez une)



3

Votre **adresse mail** pour la transmission de vos documents



Note : vos documents d'état civil seront transmis directement par votre employeur à la MSA Alsace.

Afin de simplifier vos démarches, la MSA Alsace vous accompagne dans la gestion administrative de votre dossier.

En cas de besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous personnalisé avec un conseiller en scannant ce **QR Code** :



MSA Alsace

(+33) 3.89.20.78.68

Du lundi au vendredi de 9h à 12h – 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

Site : <https://alsace.msa.fr/lfp/web/msa-alsace/accueil>